



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 28 avril 2023

La mise en ligne sur www.saint-hernin.fr le : 28 avril 2023

DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 13 avril 2023

Date de la convocation : 6 avril 2023

Affichage/Mise en ligne de la convocation : 6 avril 2023

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Le jeudi 13 avril 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 avril 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	13
Représentés	0
Prenant pas part au vote	0
Votants	13

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : BARGUIL Alain, DOUCEN Valérie, HAMMERVILLE Gérard, HOURMAND Thibaut, JAOUEN Marie-Christine, L'ABBE Valérie, LE LOUARN Eric, LÉVÉNEZ Marie-Renée, LÉVÉNEZ Yves, RIOU Guillaume, SALHI Gill, SCHWARTZ Muriel, YVINEC Annie.

Etaient représentés : -

Etaient absents : CARDINAL Marion, LE BIHAN Erwan.

Délibération CM 2023-025 Rapport sur l'utilisation de la délégation

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal n°022/2020 en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

Décision n° D 2023-001 : renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires du Finistère (AMF29) pour un montant de 263,08 €.

Décision n° D 2023-002 : renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Finistère (AMRF29) pour un montant de 100 €.

Décision n° D 2023-003 : Signature d'un contrat de location (locaux vacants non meublés) au profit de Mr LENGREND pour la maison d'habitation située 16 Route de Saint Sauveur moyennant un loyer mensuel de 250 €/mois.

Décision n° D 2023-004 : Mission de contrôle technique pour la réhabilitation et l'extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle pour un montant de 5 776,00 € HT.

Attributaire : QUALICONSULT – Agence de Brest, 360 Rue Robert Schuman 29490 GUIPAVAS

Décision n° D 2023-005 : Mission de coordination SPS pour la réhabilitation et l'extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle pour un montant de 3 708 € HT.

Attributaire : QUALICONSULT – Agence de Brest, 360 Rue Robert Schuman 29490 GUIPAVAS

Décision n° D 2023-006 : Mission G2 AVP pour la réhabilitation et l'extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle pour un montant de 3 075 € HT.

Attributaire : ECR Environnement – 130 Rue Paul Emile Victor 29470 PLOUGASTEL DAOULAS

Décision n° D 2023-007 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert pour la réhabilitation/extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle.

Montant sollicité : 150 000 €

Décision n° D 2023-008 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2023 pour la réhabilitation/extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle.

Montant sollicité : 200 000 €

Décision n° D 2023-009 : Frais de bornage pour régularisation de voirie au lieudit Toul Pebr pour un montant de 1 300 € HT.

Attributaire : Cabinet Roux-Jankowski – 14 Avenue du Général de Gaulle 29270 Carhaix.

La secrétaire de séance,
Annie YVINEC



Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

REÇU à la PREFECTURE
du FINISTÈRE le

28 AVR. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.